

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994 concernant le rapprochement des législations des États membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(Publication des titres et des références des nouvelles normes harmonisées au titre de la directive)

(2007/C 300/10)

OEN ⁽¹⁾	Référence et titre de la norme harmonisée (et document de référence)	Référence de la norme remplacée	Date de cessation de la présomption de confor- mité de la norme remplacée Note 1
CEN	EN 14492-2:2006 Appareils de levage à charge suspendue — Treuils et palans motorisés — Partie 2: Palans motorisés	—	
CEN	EN 14591-2:2007 Protection contre l'explosion dans les mines souterraines — Systèmes de protection — Partie 2: Arrêts-barrages passifs à bacs à l'eau	—	
CEN	EN 14591-4:2007 Protection contre l'explosion dans les mines souterraines — Systèmes de protection — Partie 4: Installation d'extinction automatique d'explosion pour machines à attaque ponctuelle	—	
CEN	EN 14756:2006 Détermination de la concentration limite en oxygène (CLO) des gaz et des vapeurs inflammable	—	
CEN	EN 14797:2006 Dispositifs de décharge d'explosion	—	
CEN	EN 14973:2006/AC:2007 Courroies transporteuses pour usage dans les installations souterraines — Exigences de sécurité électrique et protection contre l'inflammabilité — Corrigendum	—	
CEN	EN 14983:2007 Protection contre l'explosion dans les mines souterraines — Appareils et systèmes de protection destinés au captage du grisou	—	
CEN	EN 14986:2007 Conception des ventilateurs pour les atmosphères explosibles	—	
CEN	EN 14994:2007 Systèmes de protection par évent contre les explosions de gaz	—	
CEN	EN 15188:2007 Détermination de l'aptitude à l'auto-inflammation des accumulations de poussières	—	
CEN	EN 15198:2007 Méthodes pour l'évaluation du risque d'inflammation des appareils et des composants non électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosibles	—	
CEN	EN 15233:2007 Methodologie relative à l'évaluation de la sécurité fonctionnelle des systèmes de protection pour atmosphères explosibles	—	

⁽¹⁾ OEN: Organisme européen de normalisation:

— CEN: rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 550 08 11; fax (32-2) 550 08 19 (<http://www.cen.eu>)

— CENELEC: rue de Stassart 35, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 519 68 71; fax (32-2) 519 69 19 (<http://www.cenelec.org>)

— ETSI: 650, route des Lucioles, F-06921 Sophia Antipolis, tél. (33) 492 94 42 00; fax (33) 493 65 47 16 (<http://www.etsi.org>)

- Note 1 D'une façon générale, la date de la cessation de la présomption de conformité sera la date du retrait («dow») fixée par l'organisme européen de normalisation. L'attention des utilisateurs de ces normes est cependant attirée sur le fait qu'il peut en être autrement dans certains cas exceptionnels.
- Note 3 Dans le cas d'amendements, la norme de référence est EN CCCC:YYYY, ses amendements précédents le cas échéant et le nouvel amendement cité. La norme remplacée (colonne 3) est constituée dès lors de la norme EN CCCC:YYYY et de ses amendements précédents le cas échéant, mais sans le nouvel amendement cité. A la date précisée, la norme remplacée cesse de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles de la directive.

Avertissement:

- Toute information relative à la disponibilité des normes peut être obtenue soit auprès des organismes européens de normalisation, soit auprès des organismes nationaux de normalisation, dont la liste figure en annexe de la directive 98/34/CE ⁽¹⁾ du Parlement européen et du Conseil, modifiée par la directive 98/48/CE ⁽²⁾.
- La publication des références dans le *Journal officiel de l'Union européenne* n'implique pas que les normes soient disponibles dans toutes les langues communautaires.
- Liste précédente publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* C 306 du 15 décembre 2006.

Pour de plus amples informations voir:

<http://ec.europa.eu/enterprise/newapproach/standardization/harmstds>

⁽¹⁾ JOL 204 du 21.7.1998, p. 37.

⁽²⁾ JOL 217 du 5.8.1998, p. 18.